084-218400299-20230615-2023-DELIB-040-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/06/2023

COMMUNE DE CAMARET-SUR-AIGUES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 juin 2023

L'An deux mille vingt-trois, le quinze juin à dix-neuf heures,

le CONSEIL MUNICIPAL de Camaret-sur-Aigues, dûment convoqué le 8 juin 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances,

Sous la présidence de **Philippe de BEAUREGARD, Maire**.

Présents: Hervé AURIACH, Sylvette GILL, Christine WINKELMANN, Antonio MUGA, Jean-Luc DA COSTA, adjoints. Christiane VEZIAN, Raymond KARASZI, Laurence TURCHINI, Martine KOENIGER, Jean-Paul LENER, Elvire TEOCCHI, Christophe LACROIX, Jean-Baptiste SAVIN, Richard BRANCORSINI, Jean-François NORMANI, Françoise VIRLOUVET, Chantal BERGEL et Claude CHEVALIER, Conseillers Municipaux.

Procurations: Liliane DIAZ donnant procuration à Philippe de BEAUREGARD, Jean-Michel MARLOT donnant procuration à Jean-Luc DA COSTA, Renée SOVERA donnant procuration à Sylvette GILL, Francine DENEUX donnant procuration à Elvire TEOCCHI, Patricia ROCHE donnant procuration à Christine VEZIAN, Patrick FARRE donnant procuration à Raymond KARASZI, Isabelle LATARD donnant procuration à Hervé AURIACH.

Absents excusés: Gérard THON.

Considérant la désignation de Monsieur Jean-Paul LENER, comme secrétaire de séance,

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Fonction Publique et notamment son article L.332-23,

Vu le Budget de la Commune,

Considérant qu'il est nécessaire de recourir à l'emploi d'un agent non titulaire pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité.

Considérant que cet agent exercera à titre principal les fonctions d'auxiliaire de puériculture de classe normale,

Département de VAUCLUSE

Arrondissement de CARPENTRAS

Nombre de membres En exercice : 27 Présents : 19 Votants : 26

N°2023/DELIB/040

Objet:

Création d'emplois non permanents pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité

> Rapporteur : Antonio MUGA

Ouï la proposition de Monsieur le Maire de créer ce poste d'auxiliaire de puériculture de classe normale,

DECIDE à l'unanimité:

- > D'accepter de créer le poste suivant pour un accroissement saisonnier
 - 1 poste d'auxiliaire de puériculture de classe normale à temps complet pour le service enfance jeunesse crèche,
- > D'imputer les sommes afférentes à cette dépense au chapitre 012 du budget principal de la commune.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Philippe de BEAUREGARD, Maire

Jean-Paul LENER, Secrétaire de séance

Publié sur le site de la commune le : 2 0 JUIN 2023 Transmis en Préfecture de Vaucluse le : 1 6 JUIN 2023

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.